

L'économie en 1986

Dans le but de redonner de la vitalité à l'économie en détresse, le comité économique a recommandé de profondes modifications, dont les suivantes qui sont déjà en vigueur:

1. Réduction de plus de 750 millions de dollars canadiens des recettes fiscales en 1986, notamment à la suite d'une baisse de 40 à 33 % du taux d'imposition des sociétés et de la réduction à 30 % du taux d'impôt personnel le plus élevé.
2. Attribution d'une provision pour amortissement accéléré du capital initial jusqu'à concurrence de 100 % dans certains cas ou de 33,3 % par année sur trois ans dans d'autres cas.
3. Exemption de l'impôt sur les revenus de provenance étrangère pour les sièges sociaux opérationnels et les sociétés de porte feuille régionales situés à Singapour, et transfert libre d'impôt aux actionnaires.
4. Exemption d'impôt d'un maximum de 90 % des revenus tirés de l'exportation de services admissibles, notamment dans les domaines de la consultation, de la gestion, de la construction, des techniques et du génie.
5. Exemption d'impôt sur 20 % du revenu imposable des sociétés si ce montant est consacré à la recherche et au développement dans les trois années qui suivent.
6. Réduction de 12 % des frais de salaire de tous les employeurs par le biais d'une baisse des contributions obligatoires au régime de pension.
7. Encouragement des syndicats et des employeurs à ne pas négocier de hausse des niveaux globaux de salaire en 1986 et 1987, le secteur public devant donner l'exemple.
8. Réduction des coûts d'exploitation d'une entreprise à Singapour attribuables aux redevances réglementaires (par exemple, services postaux, frais de télécommunication, location de terres et d'installations industrielles, etc.).